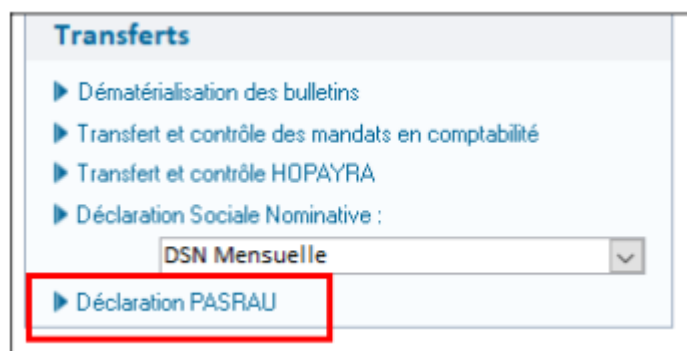


Déclaration PASRAU à réaliser

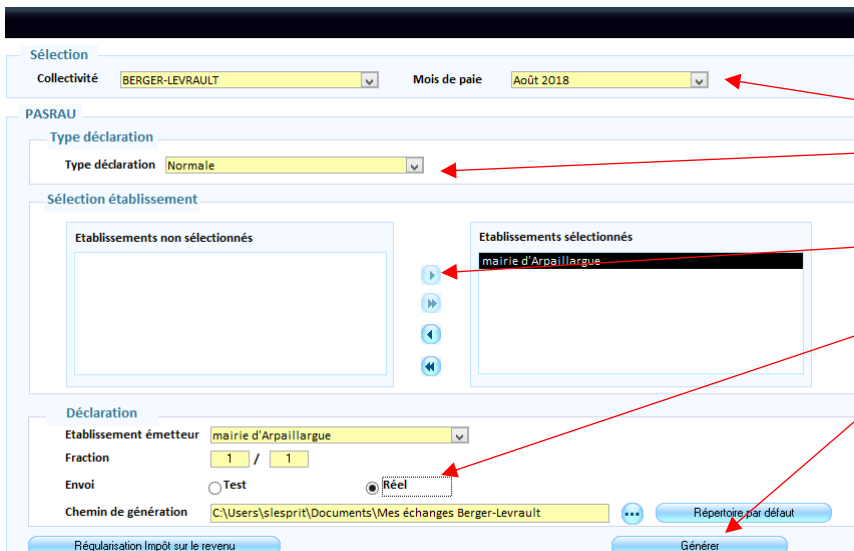
entre le 25 du mois
et le 10 du mois suivant

Pour pouvoir effectuer votre déclaration PASRAU vous devez avoir clôturé le mois de paie

CYCLE DE PAIE – TRANSFERTS – Déclaration PASRAU



- Cliquez sur le bouton Créer
- Renseignez les éléments suivants :



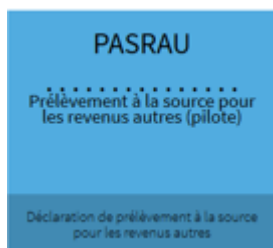
- Mois de paie : mois clôturé
- Type de déclaration : normale
- Sélectionner l'établissement concerné
- Cochez : Rél
- Cliquez sur Générer

Si la déclaration ne contient aucune erreur et que la génération du fichier s'est déroulée avec succès vous devez vous connectez sur le portail de net-entreprises pour déposer le fichier.

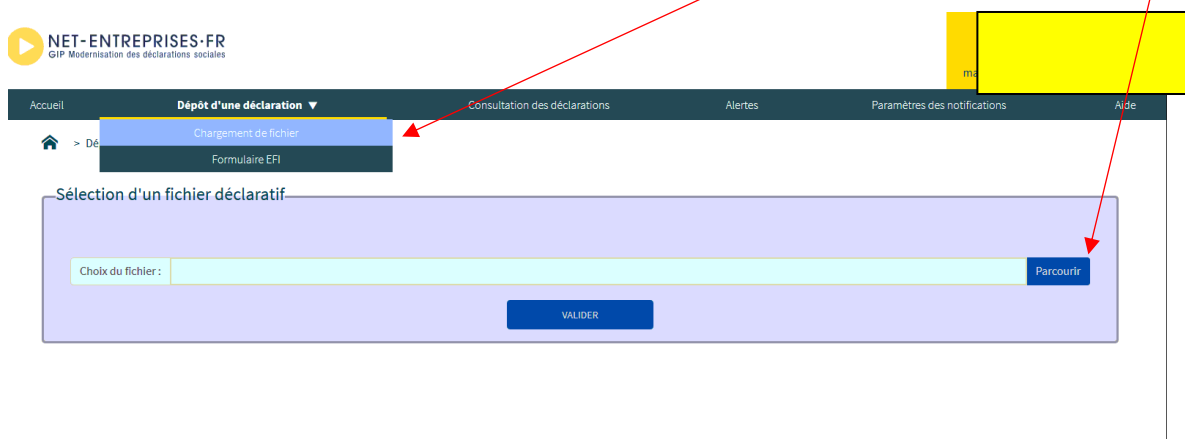
- 1- Cliquez sur Votre compte et renseignez vos identifiants de connexion :



2- Cliquez sur le bloc PASRAU



3- Cliquez sur Dépôt d'une déclaration puis chargement de fichier puis Parcourir



4- Sélectionner le fichier et cliquez sur Ouvrir puis Valider

